

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE
ARRONDISSEMENT DE CASTELSARRASIN
CANTON DE BEAUMONT DE LOMAGNE
COMMUNE DE BELBEZE EN LOMAGNE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt et le quatorze du mois de novembre à dix heures, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué le 05/11/2020, s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ISSANCHOU, Maire.

Présents : Anne-Marie BERARD, Kevin CYPARYSZAK, Hugo HAMBACHER, Julie HANNEQUIN, Jean-Luc ISSANCHOU, Melody LETHUAIRE, Jean-Claude REGHENAZ, Daniel SCORCIONE, Frédérique TROUTIER, Jean-TROUTIER,

Absents : Bastien LIMBERT,

Secrétaire de séance : Frédérique TROUTIER.

En préambule, le maire transmet au conseil les remerciements de l'ACCA pour la subvention reçue de la mairie.

Ordre du jour :

Le compte rendu de séance du Conseil Municipal du 19/09/2020 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Projet 2021 :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, un projet d'investissement pour l'année 2021, dans le parc communal, l'agrandissement de l'aire de jeux pour enfants, l'installation d'un parcours de santé, la plantation d'arbres, l'implantation d'une balise solaire. Au boulodrome l'installation de deux panneaux de basket. Au niveau du virage du cimetière, l'installation d'un miroir routier. Au niveau de l'aire de tri lieu-dit Las Peces, l'implantation de deux balises solaires. Les demandes de subventions seront déposées en sous-préfecture et au conseil départemental.

Le montant global des travaux s'élèvera à 8 227,15 € HT, décomposé comme suit :

- Location d'une mini pelle chez Kiloutou + achat des matériaux pour béton : 1 136,85 € HT
- Agrès aire de jeux et parcours de santé + miroir de sécurisation: 5 895,00 € HT
- 3 balises solaires: 552,30 € HT
- Achat arbres : 643,00 € HT

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents approuve ce projet d'investissement.

Baptême du parc communal :

Comme proposé par le maire lors du 2^{ème} conseil du 17 mars dernier, et après approbation à l'unanimité des membres du Conseil Municipal, le parc communal sera baptisé au nom de Mme Pierrette VINCELOT-LAURENS, figure de la résistance en Gironde et installée à Montauban après-guerre.

Trois panneaux informatifs avec photos seront installés : Rue de l'autan à l'entrée du parc, et au niveau du passage pour piéton. Rue des Pyrénées, sur la barrière.

L'inauguration de ce « nouveau parc » se fera vers le mois de juin (en fonction des évolutions sanitaires à venir).

Assurance mairie :

Le maire demande une délibération du Conseil Municipal concernant l'assurance de la mairie souscrite auprès de MMA.

Il a été informé de la volonté de MMA de résilier les contrats en raison d'une sinistralité trop importante (11 000 €). Afin de ne pas se trouver dans la situation inconfortable de « radié d'assurance » et pouvoir retrouver un nouveau contrat dans les meilleures conditions, le maire a devancé la décision en demandant de lui-même la résiliation.

Pour mémoire le montant de l'assurance s'élevait à :

- 1 800 € pour la couverture du personnel auprès de SOFAXIS,
- 1 900 € pour la couverture du matériel et des bâtiments auprès de MMA, soit un total de 3 700 €/an.

2 nouveaux devis ont été demandés auprès :

- de la MAIF pour un coût annuel de 5 100 € : soit 1 400 € + cher.
- de GROUPAMA et CNP pour un coût annuel de 3 000 € : 2 200 € pour le matériel, les bâtiments et le véhicule de service de C. Rogeret + 800 € pour le personnel (CNP assurance).

Daniel SCORCIONE, ajoute qu'un inventaire de tous les biens de la commune a également été réalisé à l'occasion de cette démarche.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité des membres présents l'adhésion auprès de Groupama et CNP.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal sur les points ci-après :

- La peinture au sol a été refaite au niveau de l'entrée de la salle des fêtes et de la mairie.
- Christian ROGERET a fabriqué 2 meubles de rangement en bois pour la mairie.
- Grillage rigide a été installé à la Fontaine communale.
- Le banc en bois qui devait être déplacé rue Bellevue, pour le point de vue, va être mis en place très prochainement.
- Le défibrillateur est fonctionnel (Kévin CYPRYSZAK a procédé aux réglages nécessaires) et les boîtes à pharmacie ont été achetées (1 pour la mairie et 1 pour l'atelier).
- Arbre de Noël : pour information au comité des fêtes, les jouets sont achetés, emballés et étiquetés aux noms des enfants. Ils sont stockés dans le local de la salle des fêtes. A voir pour l'organisation de la distribution en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.
- Appel à initiatives auprès des habitants : suite à la diffusion du flyer, la mairie a reçu 6 réponses. Parmi les propositions : un atelier de couture, des cours d'informatique, d'initiation à la guitare, des rdv de marche/randonnée, des jeux de carte (belote, rami)... La mairie provoquera une réunion avec les intéressés dès que la situation le permettra.

- Projet pour la petite salle de réunion de la mairie : la salle ne servant plus actuellement, Daniel SCORCIONE propose que la mairie y crée et y aménage, à moindre frais, une bibliothèque communale qui serait un lieu de rencontre pour les gens du village. Un appel aux dons de livres et de jeux de société serait fait aux administrés. La bibliothèque fonctionnerait avec des permanences (retraités/volontaires) à des horaires d'ouverture préétablis. L'idée étant de faire vivre ce lieu toujours fermé.
- Site internet de la mairie : le site est mis à jour régulièrement. Un onglet spécifique a été créé pour les artisans du village qui ont été invités à faire connaître leur volonté d'y figurer. A ce jour, seuls 2 ont répondu favorablement.
- Numérotation des habitations : malgré une énième relance par courrier, 5 personnes n'ont toujours pas mis les numéros. Le conseil réfléchit à la suite à donner.
- Cimetière : le relevé topographique des tombes et le recensement des propriétaires de concessions est en attente que les intervenants puissent venir (crise Covid-19).
- Concours villages fleuris : Belbèze en Lomagne a été primé 3^{ème} ex aequo. L'opération « pots de fleurs » lancée par le maire a reçu une mention spéciale pour activité pédagogique pendant la crise sanitaire. L'opération sera renouvelée en 2021. Des pots à peindre seront remis aux enfants désireux de participer.
- Bulletin municipal : le bulletin est en cours de réalisation. Frédérique TROUTIER et Daniel SCORCIONE feront un point d'avancement mi-décembre.

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal les informations suivantes :

- Les locaux de l'ancien établissement BARRAU de Beaumont de Lomagne ont été rachetés par la société COEXO qui va y implanter une activité d'ensachage de fruits secs avec embauche de 10 à 15 personnes sur le site.
- Les élections régionales de 2021 sont reportées de mars à juin. 2 candidats se réuniront régulièrement dans la salle des fêtes de Belbèze en Lomagne : M. J.L. Dupont et Mme D. Salomon. Si le conseil municipal a des idées pour le canton, se sera l'occasion de les leur faire connaître.

Questions diverses :

- Jean-Claude REGHENAZ, signale des chiens errants qui entrent sans arrêt chez lui dès qu'il ouvre le portail. Il faut trouver une solution à ce désagrément et faire un rappel à l'ordre des propriétaires. Le maire se déplacera chez les intéressés pour leur rappeler les règles à respecter signaler et tenter de trouver une solution.
- Hugo HAMBACHER rappelle le cas du chien loup (rue de l'Autan) qui n'est toujours pas résolu. Les propriétaires ont eu un faible sursaut suite à un entretien avec le maire, mais qui a été de courte durée. Le chien est de nouveau abandonné à lui-même. Le maire se déplacera chez les intéressés pour tenter de régler le problème.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 11h15.

Le Maire
Jean-Luc ISSANCHOU

